



Le 4 février 2019

JO n° 28 du 2 février 2019 :

Ministère de la Culture :

Décret n° 2019-66 du 1^{er} février 2019 relatif à l'expérimentation du Pass culture

Arrêté du 30 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine

Arrêté du 31 janvier 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Royaumes oubliés. De l'Empire hittite aux Araméens*, au musée du Louvre, Paris)

Arrêté du 31 janvier 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Sally Mann*, au Jeu de Paume, Paris)

Arrêté du 31 janvier 2019 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Picasso et la guerre*, au musée de l'Armée, Paris)

Arrêté du 31 janvier 2019 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Fêtes et kermesses au temps des Brueghel*, au musée de Flandre, Cassel)

Arrêté du 9 janvier 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conservateur en chef du patrimoine au titre de l'année 2019

Arrêté du 14 janvier 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte et urbaniste de l'État en chef au titre de l'année 2019

Arrêté du 31 janvier 2019 portant nomination du directeur du département du développement culturel au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (M. Mathieu Potte-Bonneville)

Autres autorités :

Arrêté du 1^{er} février 2019 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre (M^{me} Nicole Da Costa, conseillère technique culture et communication)

Conventions collectives :

Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail

Avis relatif à l'extension d'un accord territorial (Picardie) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture

JO n° 29 du 3 février 2019 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Autres autorités :

Décret du 2 février 2019 portant nomination au Conseil supérieur de l'audiovisuel (M. Roch-Olivier Maistre, président et M^{me} Michèle Leridon)

JOUE du 4 février 2019 (L032 - C043, C044, C045) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Culture - [Discours de Franck Riester](#), prononcé à l'occasion de la cérémonie des vœux aux professionnels de la culture, jeudi 31 janvier 2019

Culture - [Dossier de presse - Pass culture](#)

Modernisation - [\[AP22\] Plans de transformation ministériels](#). Quel suivi ? L'interview de Jérôme D'Harcourt

Présidence de la République - [Une boutique pour restaurer l'Élysée](#)

Présidence de la République - [Salle des fêtes de l'Élysée, un patrimoine à protéger](#)

Jurisprudences :

Conseil d'État - [4^e chambre, affaire n° 423641](#) : La fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, de la presse, de la communication et du multimédia Force Ouvrière (FASAP-FO) demande d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté du ministre du travail du 21 juillet 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale de la production cinématographique

Conseil d'État - [4^e chambre, affaire n° 423644](#) : La fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel, de la presse, de la communication et du multimédia Force Ouvrière (FASAP-FO) demande d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté du ministre du travail du 10 novembre 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles

Légifrance - [CAA de Nancy, affaire n° 18NC02295](#) : La SSCV Les Rémouleurs a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne d'ordonner, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative, la suspension de trois avis à tiers détenteurs du 1^{er} août 2018 émis pour le recouvrement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive afférentes à un permis de construire du 11 juillet 2013 sur le territoire de la commune de Cormontreuil, jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de ces décisions